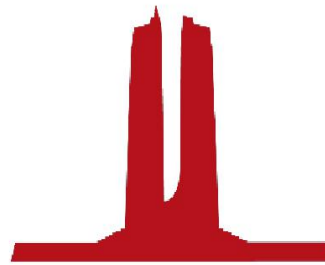


Soutenir les espaces de commémoration publics



THE VIMY FOUNDATION
LA FONDATION VIMY

Mémoire prébudgétaire
présenté au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes
Août 2019

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Que le ministère des Anciens Combattants accorde une enveloppe totale de 700 000 \$ sur cinq (5) ans pour les soins et l'entretien des sites commémoratifs à l'étranger de la crête de Vimy et de la côte 70.

Recommandation 2 : Que le ministère des Anciens Combattants apporte des changements aux systèmes de financement actuels pour inclure les sites à l'étranger.

Recommandation 3 : Afin d'assurer la viabilité à long terme des deux sites, que le Ministère accepte les deux espaces dans le cadre de son mandat de gestion des sites européens.



Contexte

Le Monument commémoratif de la bataille de la côte 70 et la Fondation Vimy ont réalisé d'importants projets commémoratifs en France en 2018 : le Parc commémoratif de la bataille de la côte 70, construit à 8,8 km au nord-est du Mémorial national du Canada à Vimy, et le Parc du centenaire de la Fondation Vimy, construit sur la crête de Vimy, adjacent au Mémorial.

Les deux projets représentent des efforts privés importants pour célébrer et se rappeler la participation du Canada à la Première Guerre mondiale et sa place dans notre histoire nationale, ainsi que créer des occasions d'accroître la présence canadienne en France. Le Monument commémoratif de la bataille de la côte 70 et la Fondation Vimy sont déterminés à maintenir des liens solides avec les collectivités qui accueillent ces espaces, Givenchy-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle.

Le Monument commémoratif de la bataille de la côte 70 et la Fondation Vimy se sont engagés à entretenir leurs espaces commémoratifs respectifs aux sites commémoratifs publics appropriés et envisagent un partenariat pour la gestion conjointe de l'entretien, des budgets et des projets liés aux deux sites.

Un cas d'urgence

Le ministère des Anciens Combattants accorde un certain financement pour la réparation des monuments canadiens au Canada, mais ne dispose pas à l'heure actuelle d'une enveloppe suffisamment souple qui lui permet de financer l'entretien des sites à l'étranger. Le Parc commémoratif de la bataille de la côte 70 et le Parc du centenaire font maintenant partie de l'espace commémoratif canadien en France et leur entretien exigera un financement permanent afin qu'il puisse répondre à des normes semblables à celles du Mémorial national du Canada à Vimy.

Le ministère des Anciens Combattants a un double mandat : appuyer les anciens combattants actuels et promouvoir la reconnaissance et le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux qui ont servi le Canada en temps de guerre. Des organismes comme le Monument commémoratif de la bataille de la côte 70 et la Fondation Vimy aident le Ministère à réaliser son mandat commémoratif grâce à des projets comme le Parc commémoratif de la bataille de la côte 70 et le Parc du centenaire.

Sans l'investissement du ministère des Anciens Combattants, les deux sites dépendent entièrement du financement privé pour assurer les coûts d'entretien, qui peuvent fluctuer en fonction de l'appétit des donateurs. Une solution à plus long terme, en partenariat avec le Ministère, favoriserait une stabilité accrue et contribuerait à ce que



ces sites continuent d'être une destination outre-mer pour les Canadiens et un complément au site du Mémorial national du Canada à Vimy.

Financement à court terme

Le Monument commémoratif de la bataille de la côte 70 et la Fondation Vimy envisagent un accord pour négocier et gérer l'entretien des deux sites sur les cinq (5) prochaines années.

Les deux organismes ont conclu des ententes avec leurs collectivités voisines respectives, notamment sur l'utilisation des terres, la responsabilité et l'approvisionnement en eau. Le budget annuel pour l'entretien des deux sites comprend ce qui suit :

Contrat d'aménagement paysager et d'entretien paysager	60 000 \$ par année
Gestionnaire de projet européen	25 000 \$ par année
Mises à niveau et améliorations des sites	40 000 \$ par année
Administration canadienne	15 000 \$ par année
<hr/>	
TOTAL	140 000 \$ par année

Ventilation organisationnelle

Monument commémoratif de la bataille de la côte 70	44 650 \$ par année
Fondation Vimy	95 350 \$ par année

Un partenariat d'entretien comme celui proposé permettrait aux deux organismes de maximiser l'efficacité, tout en garantissant le meilleur prix possible pour les services d'entretien et en évitant les chevauchements. En incluant des partenaires locaux comme les deux communes et un gestionnaire de projet local, l'entente atténuerait les difficultés de gestion d'un site européen.

Nous demandons au ministère des Anciens Combattants d'accorder une enveloppe totale de 700 000 \$ sur cinq (5) ans pour les soins et l'entretien des sites commémoratifs à l'étranger de la crête de Vimy et de la côte 70.



Changements au modèle de financement actuel

Le ministère des Anciens Combattants finance la construction ou la rénovation de monuments au Canada dans le cadre du volet des monuments commémoratifs dans les collectivités du Programme de partenariat pour la commémoration. Le programme actuel est doté d'un budget limité et des sites comme le Parc commémoratif de la bataille de la côte 70 et le Parc du centenaire sont exclus, parce qu'ils doivent faire appel à un financement d'entretien, qui n'est pas couvert, et qu'ils sont situés en Europe.

Des sites comme le Parc commémoratif de la bataille de la côte 70 et le Parc du centenaire aident le Ministère à s'acquitter de son mandat, mais ne sont actuellement pas admissibles à un soutien du Ministère. Contrairement à la plupart des monuments commémoratifs canadiens, ces sites ne sont pas des terres publiques canadiennes et tout le soutien reçu des communes environnantes a été négocié à la pièce. Étant donné que les deux communes sont petites, elles ne disposent pas de budgets collectifs suffisants pour assurer tous les travaux d'entretien requis par les propriétés, bien qu'elles soient disposées à fournir des services.

Des changements au modèle de financement actuel pour inclure les sites à l'étranger contribueraient à ce que ces parties importantes du paysage commémoratif en France et en Belgique soient maintenues à un niveau approprié à leurs fins.

Nous demandons que le ministère des Anciens Combattants apporte des changements aux systèmes de financement actuels pour tenir compte des coûts d'entretien des sites à l'étranger

Viabilité à long terme

Le Monument commémoratif de la bataille de la côte 70 et la Fondation Vimy se sont tous deux engagés à entretenir leurs sites respectifs le plus longtemps possible. Toutefois, en tant qu'entités privées, les deux groupes sont vulnérables aux changements apportés au cadre de financement.

Pour assurer la viabilité du Parc commémoratif de la bataille de la côte 70 et du Parc du centenaire, les projets pourraient être confiés à leurs communes respectives, remettant la responsabilité des sites commémoratifs canadiens à l'administration municipale française. On pourrait aussi chercher une solution à long terme pour ces sites avec le ministère des Anciens Combattants.



Pour assurer la viabilité à long terme des deux sites, nous demandons au Ministère d'accepter les deux espaces dans le cadre de son mandat de gestion des sites européens.

Conclusion

Les sites commémoratifs de la côte 70 et de la crête de Vimy fournissent un environnement supplémentaire aux visiteurs du Mémorial national du Canada à Vimy, les sensibilisent au rôle du Canada pendant la Première Guerre mondiale et les encouragent à se souvenir de ceux qui ont servi leur pays. Ils visent à compléter le Mémorial de Vimy, et non à l'éclipser.

Pour assurer la longévité des deux sites, des investissements, publics ou privés, seront requis au cours des cinq prochaines années. Le Monument commémoratif de la côte 70 et la Fondation Vimy sont prêts à examiner la possibilité de travailler ensemble vers la réalisation de notre objectif commun qui est de commémorer le leadership et le sacrifice des Canadiens pendant la Première Guerre mondiale.

Nous espérons pouvoir compter sur le ministère des Anciens Combattants comme troisième partenaire dans la réalisation de cet objectif.

